



Congés payés imposés par mon employeur

Par **ubee**, le **01/05/2015** à **12:31**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat apprentissage d'Abattage/bûcheronnage depuis 1 ans et demi. Ce jeudi après-midi une panne est survenu sur une tronçonneuse . Mon patron est allé chez le professionnel pour faire réparer la tronçonneuse mais celle-ci est irréparable.

Il a commandé une nouvelle machine et la reçoit mardi prochain.

De ce fait, mon patron veut m'imposé 2 jours de congés.

A t-il le droit de m'imposé ses 2 jours?

Merci d'avance

Par **moisse**, le **01/05/2015** à **16:34**

Bonsoir,

En théorie c'est l'employeur qui fixe l'ordre des départs et les dates de départ, en respectant toutefois des délais.

En théorie l'employeur pourrait mettre en place un chômage technique, compliqué pour 2 jours et un apprenti.

En pratique, si vous voulez apprendre quelque chose, commencez donc par faire des efforts. Ne rien foutre pendant 2 jours sauf narguer son maitre d'apprentissage n'est pas de bon augure pour la suite du contrat.

Mais c'est un choix qui vous appartient.

Par **Lag0**, le **01/05/2015** à **18:34**

Bonjour,

Votre employeur ne peut pas vous imposer de prendre des congés payés avec un aussi court délai. Comme le dit Moisse, si c'est bien l'employeur qui fixe les dates de congé, il ne peut pas le faire la veille pour le lendemain.

Il paraît incroyable que, de par le manque d'une seule tronçonneuse, l'employeur n'ait aucun travail à vous confier pour ces 2 jours...

Par **ubee**, le **01/05/2015** à **18:57**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses.

Pour vous répondre Moisse, ce n'est pas la première fois qu'il me demande de prendre 1 ou 2 jours pour cause d'intempérie ou autres toujours à son avantage.

Lago, je pourrais travailler pendant ses 2 jours mais je ne serais pas aussi rentable que si j'avais une tronçonneuse dans les mains. Voilà pourquoi il me demande de prendre 2 jours de congés.

Par **moisse**, le **02/05/2015** à **08:48**

Bonjour,

[citation] cause d'intempérie ou autres toujours à son avantage[/citation]

La situation juridique vous a été exposée.

Que pensez-vous gagner, en tant qu'apprenti, à ouvrir une controverse avec l'employeur ?

Soit on accepte une situation un peu abusive, mais on en fait un atout en soulignant à l'occasion que vous faites des efforts en vue d'arranger la boîte.

Soit vous exprimez votre ressentiment...et allez voir comment cela se passe ailleurs.

Par **Lag0**, le **02/05/2015** à **09:06**

Bonjour Moisse,

Vous semblez prendre un peu de haut Ubee qui ne cherche qu'à faire respecter ses droits.

Ici, c'est l'employeur qui se met en marge de la légalité. Comme répondu, il n'a pas le droit de contraindre un salarié à prendre des congés du jour au lendemain et surtout pas pour la raison évoquée.

Il est parfaitement normal qu'Ubee conteste cet abus de droit, y compris devant le conseil des Prud'hommes le cas échéant.

Mais il est vrai que vous fûtes employeur et que votre réponse est peut-être influencée par cet état...

Par **moisse**, le **02/05/2015** à **10:45**

Peut-être, mais ce n'est pas le cas ici.

Un apprenti, ou arpète, doit prendre en considération son rôle exact et le cas échéant son avenir avant de chipoter sur ses droits réels je le concède.

Ceux sont les plateaux de la balance à considérer.

Le conseil juridique est: lettre recommandée avant ou avec menace de saisine du CPH.

Bien.

Et après que devient l'apprenti ?

A la Préfecture son chef le prendra en grippe sans plus. Dans les bois il prendra un coup de pied et on lui dira rentre chez toi.

Par **Lag0**, le **02/05/2015** à **10:51**

Vous avez une drôle de perception des droits du salarié...

A vous lire, on peut immédiatement fermer la partie "droit du travail" de ce forum puisque les salariés sont là uniquement pour subir, ne rien dire et surtout ne pas chercher à se défendre. Ils n'ont donc aucun intérêt à connaître leurs droits puisque de toute façon, ils ne doivent pas chercher à les faire respecter.

Je vais sûrement vous étonner, mais avec mon passé de plus de 30 ans de militantisme syndical, je n'ai pas le même avis...

[citation]Dans les bois il prendra un coup de pied et on lui dira rentre chez toi.[/citation]

Ah ? L'esclavage n'a pas été aboli alors ? On m'aurait menti...

Par **moisse**, le **02/05/2015** à **11:00**

Ce n'est pas bien d'ironiser, c'est ce jeune qui joue son avenir et pas nous.

Si son seul reproche est de perdre par ci par là un jour de congé à rester chez lui, c'est un mauvais conseil que de l'envoyer à la bagarre.

C'est à coup sûr pourrir sa fin d'apprentissage, exactement comme cela se passerait chez un restaurateur, un maçon ou un charcutier.

Dans une activité où tous les professionnels se connaissent parce que relativement peu nombreux il faut tout considérer et éviter de perdre gros en voulant gagner petit.

Par **Lag0**, le **02/05/2015** à **11:13**

Je pense surtout qu'il faut lui laisser ce choix...

On peut choisir d'être mouton ou loup, difficile de prédire qui des deux s'en sortira le mieux.

Personnellement, j'ai toujours tenu à faire valoir mes droits, ce qui ne m'a pas empêché de

mener ma carrière et ce qui ne m'a pas non plus valu que des déboires avec mes employeurs. Certains employeurs apprécient aussi les salariés qui ne se laisse pas faire...

Par **moisse**, le **02/05/2015** à **12:22**

[citation]Je pense surtout qu'il faut lui laisser ce choix...[/citation]

Hé bien je constate que finalement nous sommes d'accord puisque je n'ai de cesse que de présenter avantages et inconvénients de chaque possibilité.

[citation]Certains employeurs apprécient aussi les salariés qui ne se laisse pas faire...[/citation]

C'est mon cas, mais on a affaire ici à un apprenti dans un métier où de bons biceps valent assurément n'importe quelle licence de langue étrangère.

On est donc obligé de considérer l'environnement tel qu'il est et non tel qu'il devrait être.

Par **ubee**, le **06/05/2015** à **15:14**

Bonjour,

J'ai lu vos commentaires.. inutile d'en faire un débat !!

Je voulais juste savoir si j'étais dans mes droits de m'opposer aux jours de congés.

Sur ceux , j'ai pris 2 jours de congés sans faire d'histoire.

Merci a vous de m'avoir éclairé sur mes droits